

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER
DE GRANBY INC.
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2025**

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation du Centre hospitalier de Granby inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation du Centre hospitalier de Granby inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités de sollicitation et bénéfices, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, de l'actif à court terme au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024 et de l'actif net au 1er juillet 2024, au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits de dons et d'activités pour l'exercice. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

1

S&R Comptables professionnels agréés inc.

Granby, le 11 septembre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129790

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Page 6

	2025	2024
PRODUITS		
Activités bénéfiques (annexe C)	1 269 631 \$	1 018 171 \$
Activités de sollicitation (annexe A)	1 599 803	1 177 857
Revenus de placements (annexe B)	<u>859 143</u>	<u>586 768</u>
	3 728 577	2 782 796
CHARGES D'ACTIVITÉS BÉNÉFICES (annexe C)	<u>356 506</u>	<u>284 148</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CHARGES D'EXPLOITATION	<u>3 372 071</u>	<u>2 498 648</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	269 662	251 677
Activités de sollicitation	59 654	43 916
Contractuels	33 859	33 859
Publicité	27 524	26 252
Frais de bureau, papeterie, téléphone et informatique	17 622	21 391
Honoraires professionnels	10 233	13 689
Frais de déplacement, association et représentation	9 200	9 299
Frais de gestion de placements	3 942	3 491
Assemblée générale annuelle	3 073	2 853
Reconnaissance	854	4 812
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 895</u>	<u>2 915</u>
	<u>438 518</u>	<u>414 154</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES CHARGES	<u>2 933 553</u>	<u>2 084 494</u>
AUTRES CHARGES		
Contributions au CIUSSS de l'Estrie - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska	2 198 360	1 151 969
Autres contributions	<u>72 007</u>	<u>837</u>
	<u>2 270 367</u>	<u>1 152 806</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>663 186 \$</u>	<u>931 688 \$</u>

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Page 7

	2025	2024
Solde au début	13 928 708 \$	12 997 020 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>663 186</u>	<u>931 688</u>
Solde à la fin	<u>14 591 894 \$</u>	<u>13 928 708 \$</u>

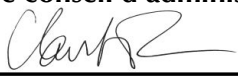
BILAN

30 JUIN 2025

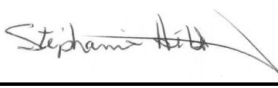
Page 8

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 662 153 \$	622 604 \$
Débiteurs (note 3)	1 084 112	815 493
Frais payés d'avance	-	12 918
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>827 997</u>	<u>2 166 000</u>
	<u>3 574 262</u>	<u>3 617 015</u>
PLACEMENTS (note 4)	11 064 185	10 358 253
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>3 133</u>	<u>6 028</u>
	<u>11 067 318</u>	<u>10 364 281</u>
	<u>14 641 580 \$</u>	<u>13 981 296 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	49 686 \$	52 588 \$
ACTIF NET		
Non affecté	<u>14 591 894</u>	<u>13 928 708</u>
	<u>14 641 580 \$</u>	<u>13 981 296 \$</u>

Pour le conseil d'administration,



 _____, administrateur



 _____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Page 9

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	663 186 \$	931 688 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 895	2 915
Variation de la juste valeur des placements	(237 708)	(29 629)
Perte (gain) sur cession de placements	(16 479)	2 917
Revenus réinvestis	(345 102)	(349 375)
Dons reçus sous forme d'actions	(63 440)	(1 022)
Dons sous forme de polices d'assurance-vie	-	(10 400)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance-vie	<u>(5 200)</u>	<u>-</u>
	(1 848)	547 094
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(268 619)	(440 232)
Frais payés d'avance	12 918	(9 918)
Créditeurs	<u>(2 902)</u>	<u>4 821</u>
	<u>(260 451)</u>	<u>101 765</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(429 542)	(6 530 608)
Cession de placements	<u>1 729 542</u>	<u>5 930 608</u>
	<u>1 300 000</u>	<u>(600 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 039 549	(498 235)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>622 604</u>	<u>1 120 839</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>1 662 153</u></u> \$	<u><u>622 604</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec en date du 15 mars 1984, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc exempté des impôts sur le bénéfice. Son objectif est de mobiliser la communauté et soutenir le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska dans l'amélioration de la santé et du mieux-être de ses bénéficiaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports en biens et services, à l'exception des apports en actions et en polices d'assurance-vie qui sont constatés, à la date de l'apport, à la juste valeur pour les actions et à la valeur de rachat pour les polices d'assurances-vie.

Les revenus tirés des différentes activités de financement de l'organisme sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements, ainsi que les gains et pertes sur les placements évalués à la juste valeur. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipements	Amortissement linéaire	5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions, obligations et fonds communs de placements et fonds distincts qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats de la période où elle se produit.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Polices d'assurance-vie**

L'organisme évalue les polices d'assurance-vie à leur valeur de rachat. La variation de la valeur de rachat est comptabilisée dans les résultats de l'exercice.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Dons et autres à recevoir	799 471 \$	512 367 \$
Taxes de vente à recevoir	28 396	20 565
Intérêts	<u>256 245</u>	<u>282 561</u>
	<u><u>1 084 112</u></u> \$	<u><u>815 493</u></u> \$

Les dons à recevoir incluent une promesse de dons de 707 637 \$ (449 593 \$ en 2024) qui sera encaissée lors du règlement d'une succession.

4. PLACEMENTS

	2025	2024
Au coût		
Dépôts à terme et fonds de marché monétaire, taux variant entre 2,36 % et 5,75 %, venant à échéance entre décembre 2025 et octobre 2028	6 286 997 \$	7 932 227 \$
Parts permanentes, au taux de 5,5 %	1 501 830	1 501 830
Encaisse sur placements	<u>394 053</u>	<u>82 995</u>
	<u>8 182 880</u>	<u>9 517 052</u>
À la juste valeur		
Obligations, taux variant entre 3,15 % et 5,35 %, venant à échéance entre juillet 2025 et février 2034	1 604 314	1 544 458
Actions	1 573 591	1 305 712
Fonds communs de placements et fonds distincts	<u>515 797</u>	<u>146 631</u>
	<u>3 693 702</u>	<u>2 996 801</u>
Valeur de rachat des polices d'assurance-vie	<u>15 600</u>	<u>10 400</u>
	11 892 182	12 524 253
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>827 997</u>	<u>2 166 000</u>
	<u>11 064 185 \$</u>	<u>10 358 253 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	42 622 \$	42 306 \$	316 \$	395 \$
Équipements	<u>14 081</u>	<u>11 264</u>	<u>2 817</u>	<u>5 633</u>
	<u>56 703 \$</u>	<u>53 570 \$</u>	<u>3 133 \$</u>	<u>6 028 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs	7 944 \$	17 847 \$
Frais courus	17 000	17 000
Salaires à payer	17 482	16 741
Revenus perçus d'avance	<u>7 260</u>	<u>1 000</u>
	<u><u>49 686</u></u> \$	<u><u>52 588</u></u> \$

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Puisque la mission de la Fondation consiste à amasser des fonds dans le but de soutenir la réalisation des objectifs poursuivis par le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska, tout déboursé effectué à la suite des demandes du CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska concernant les engagements financiers est considéré comme une contribution financière.

La Fondation s'est engagée à verser 3 M\$ dans le cadre de la campagne quinquennale 2006-2010 ainsi que 10 M\$ dans le cadre de la campagne majeure 2013-2017. Le cumulatif des contributions effectuées dans le cadre de ces campagnes est de 6 249 376 \$ au 30 juin 2025.

La Fondation s'est également engagée dans le cadre de ses campagnes annuelles à financer des acquisitions d'équipements pour 2 M\$ et le projet d'informatisation des dossiers cliniques pour 0,7 M\$ pour un total de 2,7 M\$ au 30 juin 2025.

8. APPORTS SOUS FORME DE BIENS

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des dons sous forme de biens ayant une valeur totale de 63 440 \$, soit la valeur de rachat de polices d'assurance-vie de - \$ (10 400 \$ en 2024) et la juste valeur d'actions de 63 440 \$ (1 022 \$ en 2024).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des transactions de placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2025, les actifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2025		2024	
	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens
	\$	\$	\$	\$
Encaisse sur placements	3 927	5 354	4 763	6 518
Actions	82 937	113 085	63 822	87 341

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions, des fonds communs de placements et fonds distincts dont la valeur fluctue en fonction du marché.

10. OPÉRATIONS AVEC LE CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - INSTALLATIONS DE LA HAUTE-YAMASKA

Suite aux ententes conclues avec le CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS - Installations de la Haute-Yamaska, la Fondation occupe un local à titre gratuit et reçoit un support administratif pour les envois postaux.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

	2025	2024
ANNEXE A - ACTIVITÉS DE SOLLICITATION		
Dons - Planifiés	813 235 \$	696 130 \$
Dons - Campagne annuelle	517 057	173 145
Dons - Publipostage	194 679	225 331
Initiatives de la communauté	61 596	59 482
Dons - In Memoriam	<u>13 236</u>	<u>23 769</u>
	<u>1 599 803 \$</u>	<u>1 177 857 \$</u>
ANNEXE B - REVENUS DE PLACEMENTS		
Intérêts	537 528 \$	502 169 \$
Variation de la juste valeur des placements	237 708	29 629
Dividendes	65 053	57 874
Gain (perte) sur cession de placements	16 479	(2 917)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance-vie	5 200	-
Gain (perte) sur taux de change	<u>(2 825)</u>	<u>13</u>
	<u>859 143</u>	<u>586 768</u>
Frais de gestion de placements	<u>3 942</u>	<u>3 491</u>
Revenus de placements - net	<u>855 201 \$</u>	<u>583 277 \$</u>

ANNEXE C - ACTIVITÉS BÉNÉFICES - RÉSULTAT NET

	2025			2024		
	Activités bénéfices	Charges d'activités bénéfices	Bénéfice brut	Activités bénéfices	Charges d'activités bénéfices	Bénéfice brut
Concert de Noël	158 379 \$	48 184 \$	110 195 \$	144 368 \$	43 023 \$	101 345 \$
Défi EnBarque pour ta Fondation	623 169	82 627	540 542	418 625	66 293	352 332
Dégustation de pâtés chinois	54 725	19 523	35 202	54 915	17 178	37 737
Festin - Homard	195 468	64 846	130 622	163 590	56 089	107 501
Loto-Fondation	102 988	54 103	48 885	101 658	54 647	47 011
Partie d'huîtres	134 902	48 370	86 532	124 063	41 918	82 145
Grand bal anniversaire	-	38 853	(38 853)	-	-	-
Défi des Générations	-	-	-	10 952	5 000	5 952
	<u>1 269 631 \$</u>	<u>356 506 \$</u>	<u>913 125 \$</u>	<u>1 018 171 \$</u>	<u>284 148 \$</u>	<u>734 023 \$</u>